

Milieu carcéral

Désocialisation, réinsertion, inégalité... Le quotidien des détenus luxembourgeois

Un détenu doit un jour se réinsérer dans la société. Entre isolement, réadaptation et discrimination, ce retour à la vie extérieure peut être semé d'embûches. Pour l'association «Eran, eraus ... an elo?», les conditions de détention gagneraient à être améliorées au Luxembourg.



En avril 2024, le Luxembourg comptait 544 détenus en centre pénitentiaire fermé et 67 en centre pénitentiaire «semi-ouvert ». © PHOTO: Pierre Matgé

- Sandra LOCHON

02/08/2024

À quoi ressemble la vie après des années d'emprisonnement ? Comment reprendre une vie normale et se réinsérer dans la société ?

En avril 2024, le Luxembourg comptait 544 détenus en centre pénitentiaire fermé et 67 en centre pénitentiaire «semi-ouvert » a informé la ministre de la Justice. Parmi ces détenus, sept sont placés en régime cellulaire fermé, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas sortir de leur cellule. Pour beaucoup, la sortie de prison est un moment de

soulagement, mais elle est souvent accompagnée de nombreux défis, notamment en matière de réinsertion sociale.

Une coupure totale du monde extérieur

L'association «[Eran, eraus ... an elo?](#)» milite pour une amélioration des conditions de détention et de réinsertion des détenus au Luxembourg. Son président et fondateur, Christian Richartz, met en lumière un problème crucial : la désocialisation des détenus. «*Nous regrettons que le grand public et les politiciens s'intéressent peu à la désocialisation qui se produit à Schrassig pendant le temps de détention*», déplore-t-il.

La désocialisation résulte de divers facteurs. L'absence de dialogue, la diminution des relations humaines et la coupure totale du monde extérieur augmentent les risques d'isolement. Selon le militant, «*depuis toujours, les spécialistes en pénologie demandent de petites prisons, des structures plus petites, parfois avec semi-liberté. Enfermer 400-500 personnes sous un toit pendant de nombreuses années, et espérer qu'ils deviennent des citoyens exemplaires en sortant, n'est pas une solution* ». Le stigmate associé à l'incarcération peut également les marginaliser et les rendre plus vulnérables à l'exclusion sociale.

La prison de Schrassig, ouverte il y a 40 ans, est pointée du doigt par Christian comme un exemple de modèle inadapté. «*Ce centre pénitentiaire est trop grand, ce qui aggrave la désocialisation*», affirme-t-il. En revanche, il considère le centre pénitentiaire de Givenich comme un «*modèle à suivre*». Cette prison semi-ouverte, dans laquelle une partie des détenus peuvent travailler dans des ateliers au CPG ou à l'extérieur auprès d'entreprises, facilitant ainsi leur réinsertion.

La peine privative de liberté devrait seulement se limiter à la privation de liberté. Tous les autres droits : à la culture, à l'enseignement, à la sexualité devraient être garantis à 100%, mais ce n'est pas le cas.

«*La peine privative de liberté devrait seulement se limiter à la privation de liberté. Tous les autres droits : à la culture, à l'enseignement, à la sexualité devrait être garanti à 100%, mais ce n'est pas le cas*», pointe du doigt Christian Richartz.

La santé mentale des détenus rarement prise en compte

Ne pas avoir contact avec ses proches favorise l'isolement. «*Perdre tout contact avec l'extérieur pendant des années peut avoir des répercussions durables sur la socialisation*», précise-t-il. La réinsertion post-incarcération est souvent perçue comme une nouvelle épreuve, et la santé mentale des anciens détenus est rarement prise en compte de manière adéquate.

Lorsqu'ils sont libérés, les anciens détenus se retrouvent souvent confrontés à des défis considérables, particulièrement en ce qui concerne le logement et l'emploi. Pour faciliter cette transition, l'association «Eran, eraus ... an elo?» a mis en place la ligne téléphonique [Info'Prison](#), qui collecte des informations et témoignages pour sensibiliser le public à la réalité des anciens détenus et de leurs familles.

En prison, des services psychologiques sont à la disposition des détenus. Au Centre pénitentiaire de Luxembourg (CPL) et au Centre pénitentiaire de Givenich (CPG), la réinsertion est soutenue par un plan volontaire d'insertion (PVI). Ce programme, élaboré en collaboration avec le Service psycho-social et socio-éducatif (SPSE), offre un accompagnement individualisé. Le SPSE aide les détenus pendant leur incarcération en proposant des mesures psycho-sociales et socio-éducatives adaptées. L'administration pénitentiaire du Luxembourg précise de son côté que «les compétences et besoins du détenu sont évalués afin d'apprécier son employabilité et de réaliser une orientation professionnelle adéquate, y compris l'offre de mesures contribuant à l'employabilité».

Dans le cadre de ces mesures, les détenus reçoivent des informations sur le marché du travail, les acteurs impliqués, son fonctionnement, ainsi que des conseils pour rédiger un CV et une lettre de motivation. Des simulations d'entretiens d'embauche sont également proposées. D'autres aspects du PVI, liés à la santé physique, psychologique et aux compétences de vie, peuvent également aider à préparer la réinsertion professionnelle des détenus.

Certaines personnes préfèrent toutefois s'adresser à des associations pour obtenir une aide. *«Le Luxembourg est en quelque sorte une machine de création d'emploi», affirme le fondateur de «Eran, eraus ... an elo?».* Selon lui, le fait d'avoir été en prison ne constitue pas un obstacle majeur pour trouver un emploi, en revanche le véritable défi réside dans l'accès au logement. De nombreux ex-détenus sortent de prison sans ressources financières et sans réseau familial disposant de biens immobiliers pour les accueillir.

Une double peine

L'une des revendications principales de l'association concerne ce principe de double peine. En effet, les détenus qui travaillent en détention sont rémunérés bien en dessous du salaire minimum légal.

À la prison de Schrassig, par exemple, il existe sept niveaux de rémunération. Pour 35 heures de travail par semaine, le palier le plus bas (niveau 1) rapporte environ 350 euros par mois, tandis que le niveau le plus élevé (niveau 7) atteint environ 750 euros. *«Le maximum actuel devrait être le minimum. Les chiffres sont frustrants»,* déplore le président. Il espère que la nouvelle ministre de la Justice, Elisabeth Margue (CSV), dans le cadre de l'accord de coalition, introduira un statut de travailleur pénitentiaire qui garantira une rémunération plus équitable.

À l'intérieur des prisons, les détenus ont la possibilité de travailler dans divers domaines: corvées (ramassage des ordures, jardinage léger, nettoyage des espaces communs) et ateliers (reliure, imprimerie, garage, menuiserie, peinture). L'association critique cependant ces propositions, jugées «pas assez modernes». Elle plaide pour que le Grand-Duché s'inspire des pratiques d'autres pays européens et introduise des

ateliers plus diversifiés, comme la coiffure, la mécanique ou la programmation, afin de mieux préparer les détenus à la vie après la détention.

Christian regrette également que les détenus ne puissent pas cotiser. «Les détenus devraient gagner leur vie comme tout le monde. La seule punition est la privation de liberté, toutes les autres peines accessoires et secondaires devraient être anéanties», affirme-t-il.

La désocialisation peut être plus forte pour les femmes

Même en prison, les femmes souffrent d'inégalités. Sur les 611 détenus dans les centres pénitentiaires luxembourgeois, seulement 31 sont des femmes. Cette minorité féminine est souvent confrontée à une discrimination accrue.

L'administration pénitentiaire indique que la désocialisation «peut être plus forte pour les femmes détenues qui sont souvent confrontées à des défis supplémentaires, tels que des responsabilités familiales plus importantes ou une stigmatisation sociale plus prononcée».

Néanmoins, l'administration pénitentiaire tient à préciser que «les facteurs de désocialisation peuvent varier considérablement en fonction des circonstances personnelles et des expériences vécues par chaque détenu, indépendamment du genre», et «qu'en pratique, il n'a pas été constaté au CPG que la désocialisation soit systématiquement plus forte chez les femmes détenues».

L'association plaide par ailleurs pour le développement du bracelet électronique au Grand-Duché. « *Pour les courtes peines, la prison devrait vraiment être le dernier recours. Le bracelet électronique devrait être utilisé en priorité, mais ce n'est pas encore le cas* », conclut Christian.